



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SÉANCE DU JEUDI 02 JUIN 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Stéphane LORDELOT
Date de convocation : 23 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 25
Nombre de procuration : 12

Extrait n°CC-06-2022/133

Objet : Désignation des représentants de CAP Nord Martinique au Comité de la Réserve mondiale de Biosphère de Martinique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Christian VERNEUIL, Jiovanny WILLIAM, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Gilbert COUTURIER à Stéphane LORDELOT, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELOT, Sylvie PALCY à Sarah ANGAMA, Jonathan TABAR à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Claude Rémy HARNAIS, Claude BELLUNE à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPILÉ à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTÉ, Christian PALIN à Frédéric BUVAL.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Olivier JEAN-DENIS, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Jean-Baptiste ROTSEN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant que l'UNESCO a désigné, le 15 septembre 2021, l'ensemble du territoire terrestre et marin de la Martinique, Réserve Mondiale de Biosphère ;

Considérant que la Gouvernance de cette réserve est en cours de constitution. Elle sera formée d'un Comité de gestion, assisté d'un conseil scientifique et d'un collège des gestionnaires des aires protégées ;

Considérant que ce Comité est présidé par Madame Nathalie de POMPIGNAN (Association Martinique Réserve Mondiale de Biosphère) et Monsieur David ZOBDA (représentant de la Collectivité Territoriale de Martinique).
Il a pour mission de veiller à la mise en œuvre du plan de gestion proposé par les 4500 participants aux 34 réunions publiques territoriales ;

Considérant que les co-présidents du comité de gestion de la réserve mondiale de Biosphère de Martinique sollicitent de CAP Nord Martinique la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

De désigner les deux élus suivants au sein du Comité de gestion de la réserve mondiale de Biosphère de Martinique :

- **Titulaire : Christian PALIN**
- **Suppléant : Annick CHARLEC**

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de La Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 37

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 juin 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

